

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 71 (1983)

Heft: [2]

Artikel: Politique

Autor: cc

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-276752>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

D'un canton à l'autre

Politique

Grand Conseil vaudois : interventions féminines

On ne mesure pas, bien sûr, l'activité d'un Grand Conseil au nombre de motions, interpellations et questions déposées ; pourtant, c'est, avec les projets de lois proposés par le Conseil d'Etat, une bonne partie de la matière qui sera étudiée et discutée lors des sessions suivantes.

En novembre 1982, 13 motions, 6 interpellations et 10 questions furent déposées, soit 29 interventions au total dont 6 par des femmes. (= 20 %, ce qui pourrait signifier — si cette statistique se vérifiait ailleurs — que les députées sont particulièrement actives, puisqu'elles ne représentent que les 11,5 % du Grand Conseil !)

Les questions : rappelons que les questions sont rédigées comme une lettre par un député et lues en séance du Grand Conseil par le président ; le Conseil d'Etat y répond par écrit, hors session ; la réponse est publiée dans un bulletin du Grand Conseil de la prochaine session.

Rose-Marie Godi a posé une question concernant la politique d'accueil pratiquée à l'égard de certains étrangers ; Janou Coderey a consacré sa question aux restaurants subventionnés mis à la disposition des étudiants, apprentis et gymnasiens.

Les interpellations sont des demandes d'explication adressées au Conseil d'Etat sur un fait de son administration : l'interpellateur informe le président du Grand Conseil par écrit du sujet de son interpellation qui est annoncée en séance puis développée dans une séance ultérieure. Le Conseil d'Etat répond quelquefois immédiatement, le plus souvent lors d'une séance ou session ultérieure.

Christiane Jaquet a interpellé le Conseil d'Etat sur sa décision de rendre conditionnelles toutes les admissions dans les gymnases cantonaux. (Le canton de Vaud connaît le système scolaire suivant : les études secondaires se terminent à 16 ans par un examen, lequel permet — ou non — d'obtenir un « certificat d'études secondaires » différent selon les sections latine, moderne, scientifique ou générale. Ledit certificat est nécessaire pour entrer au gymnase où l'on continue ses études pendant 2 ou 3 ans en vue de l'obtention du bachelot ou maturité fédérale. On imagine l'indignation des élèves et de bon nombre des maîtres à l'idée que le certificat d'études secondaires est tout à coup dévalorisé et à l'idée que des gymnasiens pourront être mis à la porte au bout d'un semestre. Où iront-ils ? En apprentissage ? Ce n'est pas le moment des débuts de contrats ; en école privée ? Tout le monde n'a pas les moyens !...). Le Conseil d'Etat répondra probablement au mois de février à cette interpellation.

Les motions sont des propositions invitant le Conseil d'Etat à présenter un rapport, un projet de loi ou de décret ; la motion est annoncée par écrit au président du Grand Conseil, qui l'annonce lui-même oralement en séance ; elle est développée immédiatement ou dans une séance, voire une session ultérieure. Une discussion préalable est ouverte à l'issue de laquelle la motion est renvoyée soit à une commission (chemin le plus long), soit directement au Conseil d'Etat pour étude et rapport.

Françoise Pitteloud a déposé et développé une motion concernant l'amnistie en faveur du mouvement de jeunes de Lausanne ; comme le Grand Conseil avait été saisi d'une pétition sur le même objet, pétition à laquelle il a été répondu négativement, les députés ont demandé — c'était le même jour — le renvoi de la motion Pitteloud à une commission qui présentera en février un préavis sur la prise en considération ou non de cette motion.

Adeline Jeanneret a déposé (mais pas encore développé) une motion sur la création de foyers de transition pour les détenus libérés. ● (ap)

Genève : motion pour un bilan de l'égalité

Une conférence de presse en date du 14 juin 1983 pour dresser le bilan de ce qui a été réalisé, et de ce qui reste à réaliser, en matière d'égalité : telle est la demande faite au Conseil d'Etat dans une motion des députées Calmy-Rey et Brunner, motion qui doit être votée en février par le Parlement genevois. Dans leur motion, les députées invitent le Conseil d'Etat à se pencher notamment sur l'égalité d'accès entre hommes et femmes aux postes de l'administration en général, sur l'image, qu'il faudrait modifier, des femmes de notre société et sur les infrastructures sociales nécessaires (celles permettant aux mères de travailler, par exemple) pour que l'égalité, votée par plus de 80 % des Genevois, soit mise en œuvre concrètement. ● (cc)

Fribourg : oui à une commission féminine

A Fribourg, c'est parti ! Plus de quatre ans après le postulat de Mme Madeleine Duc demandant une commission pour les questions féminines, celle-ci a été nommée en décembre par le Conseil d'Etat. A tout seigneur, tout honneur, la présidence de la commission sera assurée par la motionnaire Madeleine Duc. Pour le reste, la majorité est aux femmes qui sont au nombre de neuf, plus trois hommes. Point très positif, les femmes nommées sont, pour la plupart, membres, ou à la tête d'associations féminines, ce qui permettra à la commission d'être constamment en contact avec les activités associatives féminines du canton. Nous félicitons notre collaboratrice Béatrice Geinoz-Berset, présidente de l'ADF de Fribourg, qui compte parmi les membres de la nouvelle commission. Les autres membres sont Mmes Françoise Comte (députée, présidente des Femmes socialistes), Irène Dias-Kung (présidente de l'Ecole des parents du Fribourg allemand), Rosemarie Ledermann (présidente de l'Association can-

tonale des paysannes réformées), Danaë Nordmann (présidente du Golden Age Club), Denise Philipona (présidente de l'Association fribourgeoise des femmes paysannes), Evelyne Pittet (députée UDC-PAI), Marie-Antoinette Renz (membre du comité SOS-futures mères), Gislaine Sansonnens (présidente de l'Association des femmes broyardes) et Ms. Claude Grandjean (professeur), René de Weck (gynécologue) et Josef Vaucher (député socialiste.) ● (cc)

Motion sur le 8 mars (GE)

Nous annoncions dans notre numéro de décembre le dépôt d'une motion concernant le 8 mars, afin que ce jour soit célébré dans les écoles du canton de Genève par une « réflexion sur la longue marche des femmes et des hommes vers l'égalité et sur la lutte contre les préjugés sexistes dans notre société ». Cette motion a été votée à l'unanimité par le Grand Conseil genevois en décembre... au prix toutefois de la suppression (sur proposition d'un député) d'une partie de sa dernière phrase invoquant les « préjugés sexistes » de notre société. Si la susceptibilité n'est plus guère chatouillée quand on parle d'égalité, elle le reste quand on parle de sexism ! Qu'importe : l'idée a passé. ● (cc)

Remue-ménage dans le planning (JU)

Ils sont sous-utilisés et ils sont méconnus, mais ça va changer : les centres de planning familial du canton du Jura deviennent, ces temps, l'objet de mille sollicitudes.

D'abord, Renata Ziviani (dans le cadre de sa formation à l'Ecole de Service social de Genève) les a radiographiés, en collaboration avec le BCF, par le biais d'une enquête foulée adressée à 3000 personnes, hommes et femmes de 19 à 39 ans. Ensuite, une assemblée publique d'information a renseigné sur le dépouillement du questionnaire (30 % de réponses, joli résultat). Et enfin, le gouvernement verra bientôt sur son bureau un rapport pour la création d'un Centre prescripteur cantonal (avec médecin et ordonnances).

Ce rapport émanera d'une commission extraparlementaire, et reflètera ainsi l'une des principales préoccupations qui ressortent du dossier. Les autres, par ordre de priorité, vont à l'information sur la contraception, à l'information juridique, à l'aide et à l'information concernant les interruptions de grossesse (sujet « tabou » dans le Jura, mais la majorité des personnes interrogées demande tout de même que les centres s'en occupent), à l'éducation sexuelle aux adolescents, à l'information dans le domaine de la sexualité, au dépistage du cancer, à l'aide en cas de difficultés sexuelles et de stérilité, aux contrôles gynécologiques, aux tests de grossesse, et à l'animation autour de thèmes précis.

Cet abondant catalogue aidera à réorganiser les centres de planning jurassiens. Il en existe actuellement un à Porrentruy et un autre à Delémont. Seules 55 % des personnes interrogées connaissent leur existence, et 18 % leurs activités. C'est dire qu'il y a du ménage à faire dans le planning jurassien. ● (b)

D'un canton à l'autre

Geneviève Aubry à Pully : la « politique des femmes », ça n'existe pas !

Ces derniers mois, FS s'est fait, à plusieurs reprises, l'écho d'une opinion qui semble être de plus en plus répandue dans les milieux féministes : à savoir que les femmes, de par le regard neuf qu'elles portent sur la politique, pourraient contribuer, en s'unissant, à changer certaines des valeurs actuellement dominantes dans la pratique des affaires publiques, soit à y promouvoir une humanisation du style aussi bien que des idées.

Il existe cependant au moins une politicienne en Suisse qui refuse résolument de s'engager dans cette voie. Pour Geneviève Aubry, conseillère nationale radicale, qui était, le 13 janvier dernier, l'invitée de la section de Pully de son parti, il n'y a pas de doute possible : si, par une hypothèse qu'elle juge non seulement utopique mais guère souhaitable, la Suisse était gouvernée par une majorité de femmes, on y ferait la même politique qu'aujourd'hui. Et c'est très bien ainsi...

Indépendance et endoctrinement

Il est vrai que les femmes sont plus pragmatiques que les hommes ; elles font aussi preuve de plus d'indépendance vis-à-vis de leur parti ; ainsi a-t-on vu dans les rangs radicaux des femmes afficher des positions pacifistes, écologistes et consuméristes, posant ainsi un sérieux problème aux instances dirigeantes ; mais il faut voir dans ces cas l'influence d'une mode qui passera comme elle



est venue, estime Geneviève Aubry. Et à la question de savoir pourquoi ce sont plutôt les femmes de la droite et du centre qui ruent dans les brancards, défendant des thèses étrangères à leurs partis, et non l'inverse, elle a répondu que les politiciennes de gauche sont bien trop endoctrinées pour faire de mœurs.

Il ne fallait pas plus que cette aimable remarque pour convaincre l'auditoire que, dans la philosophie de Geneviève Aubry, la femme est une louve pour la femme, et que la solidarité féminine est vraiment un vain mot. Et pourtant, cette solidarité, la conférencière l'a évoquée, mais dans une tout autre optique, celle de l'aide matérielle aux femmes qui s'engagent : tu prépares le ragoût pendant que j'étudie mon dossier, je promène le gamin pendant que tu vas à Berne...

La femme doit choisir

Il ne faut, en effet, compter pour cela ni sur les hommes ni sur l'Etat. Pour ce qui est des

hommes, Geneviève Aubry a constaté que, à la sortie du Conseil national, certains élus s'installent pour taper le carton, alors que les élues se précipitent pour faire les courses du week-end ; mais elle considère qu'il n'y a à rien que de très normal. Normal, que ces messieurs puissent cumuler famille, profession, politique, et même le jass, grâce à une épouse qui assure les arrières. Pour nous, les femmes, certains renoncements s'imposent : ne devons-nous pas rester en toutes circonstances, comme notre physiologie nous l'impose, les piliers de notre famille, si nous en avons une ?

Quant à l'Etat... ce n'est pas au moyen de crèches ou autres institutions coupablement centralisatrices que nous résoudrons le problème. Les solutions au manque d'intérêt des femmes pour la politique sont autres : un partage des tâches mesuré (évitons les excès à la Nanchen !) et un meilleur soutien des partis qui, notamment au centre, Geneviève Aubry le reconnaît, confient plus facilement aux femmes la mise sous pli que les discours...

Tout cela est bel et bon, mais le diagnostic ne serait-il pas un peu court ? Comment ignorer un phénomène de plus en plus évident de nos jours, à savoir que, pour attirer les femmes dans la politique, il ne suffit plus désormais de leur promettre une brillante carrière, mais il faut aussi et surtout leur donner la possibilité d'affirmer leur différence ? Si c'est pour s'aligner sur les colonels, comme Geneviève Aubry se targue de le faire, à quoi bon se faire nommer dans la commission des affaires militaires ? — (sl)

Agenda

Cours de formation-participation (VD)

Vous faites partie, ou voudriez faire partie de comités, commissions, groupes de travail divers... la Fédération suisse pour l'éducation suisse des adultes et le Centre de liaison des associations féminines vaudoises ont imaginé de mettre sur pied un cours de formation destiné à toute personne désireuse de s'engager dans un groupe, d'y participer activement et utilement. Ces cours sont prévus pour cet été, mais les associations organisatrices voudraient, d'ores et déjà, estimer le nombre de participantes sur la base d'inscriptions provisoires à renvoyer jusqu'au 25 février. Pour obtenir plus de renseignements, ainsi que le bulletin d'inscription, écrivez à la FSEA, Galeries Saint-François B, 1003 Lausanne, ou au CLAF, c/o Maya Thibault, Grey 32, 1004 Lausanne.

Un autre cours est prévu très prochainement à l'intention des femmes présidentes d'associations, membres de comités, femmes à responsabilités, etc. Il s'intitule « Conduite de réunion » et a lieu les 23 et 24 février 1983, de 9 h. à 12 h., puis de 13 h. 30 à 17 h., à Lausanne, ch. des Cèdres 7. Coût pour les deux jours : Fr. 100.—. Inscriptions jusqu'au 15 février auprès de Maya Thibault, Grey 32, 1004 Lausanne.

Maison de la Femme (VD) Eglantine 6, Lausanne

Jeudi 10 février, de 14 h. 30 à 16 h., assemblées générales de l'Union des femmes de Lausanne et de la Fondation Madeleine Moret - Maison de la Femme.

Mercredi 23 février, à 20 h. 30, table ronde sur le thème : Femmes battues, quelle réalité, quelles solutions ? avec des représentantes du Foyer Malley-Prairie, un représentant de la police, maître Geneviève Zirilli, avocate, Dr Jean-Jacques Pahud, de la Permanence de l'Ouest. Organisation : ADF, groupe de Lausanne.

Mardi 2 mars, à 20 h. 30, conférence de M. Jean-François Mayer sur le thème : Les sectes, une foire aux idées et aux croyances ? Organisation : Association vaudoise des Femmes universitaires et Maison de la Femme.

Lyceum-Club

Rue de Bourg 15, Lausanne

Vendredi 11 février, à 17 h. : Récital d'Eliabeth Bachmann-McQueen, contralto, lauréate du concours de chant des Lyceum-Clubs de Suisse (1979), accompagnée au piano par R. Inniger. Œuvres de Schubert, Wolf, Debussy et Britten. (Entrée Fr. 5.—).

Vendredi 18 février, à 17 h. : Pierre-Yves Lador, écrivain et directeur de la Bibliothèque municipale de Lausanne : « De l'écriture à la lecture : littérature et bandes dessinées. ». (Entrée Fr. 5.—).

Vendredi 25 février, à 17 h. : Marcel Gheler, philosophe, dans : « Crédit et spiritualité ». (Entrée Fr. 5.—).

Vendredi 4 mars, à 17 h. : Martine Magnardes, professeur et écrivain : « Le réel et l'imaginaire ». (Signatures). (Entrée Fr. 5.—).

Centre F-information (GE)

« Comment vivre la ménopause ? » Soirée d'animation par Mme Maryvonne Gognalons-Nicolet, psycho-sociologue, le mardi 8 février à 20 h. 30 au Centre F-information, 1, rue des Barrières, Taverne de la Madeleine, 2^e étage.

5 mars : Assises du BCF (JU)

A l'occasion du 8 mars, Journée internationale de la femme, le BCF et sa commission mettent sur pied des assises publiques, lors desquelles sera débattu le programme d'activités du BCF pour la prochaine législature.

Après une présentation de Marie-Josèphe Lachat, en assemblée plénière, des groupes de travail seront formés, par thème.

Cette journée se déroulera à Porrentruy à l'Institut pédagogique, rue du Banné 23. Pour tous renseignements, s'adresser au BCF, rue des Marronniers 3, 2800 Delémont, tél. 066/21 53 02.

De plus amples informations seront données dans la presse dans le courant du mois de février.